

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°135 :

Vendredi 22 Avril 2016,
(La prochaine doit arriver le Vendredi 29 Avril prochain)

INCIPIIT PERMANENT : **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à force de violations du DROIT FONDAMENTAL.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " !

Chers auditeurs de Radio-Silence,

Je vais vous parler aujourd'hui de ce que :

**Vous appréciez mon travail depuis des années ?
Voici le moyen de me verser quelque chose :**

<https://www.paypal.me/LMDM>

**Si ce lien ne fonctionne pas en direct : copiez alors le lien par CTRL-C
puis faites CTRL-V dans la barre adresse de votre navigateur
Vous choisissez, seul, votre montant**

**Je n'ai RIEN reçu, depuis des années, de Google AdSense pour leurs pubs sur mon blog (1)
A ce jour : 76,53 € nets ont été reçus sur PAYPAL pour les deux chroniques réunies : GRAND MERCI !
Restent me manquer terriblement d'URGENCE : -12.750,00 + 76,53 = -12.673,47 € !**

« LE DELIRE REPUBLICAIN MUSELE LA DEMOCRATIE ! »

Nous sommes arrivés à ce moment crucial où la liberté fondamentale des gens à mener leurs affaires comme ils l'entendent est entravée par l'intrusion permanente de l'État. Cette intrusion est maintenant reconnue comme par trop excessive. Il y a confrontation. La généralisation des prélèvements "à la source", de l'alimentation modifiée, de l'abus judiciaire, de la privation des droits fondamentaux, de la destruction des piliers de la société comme la famille, du crime organisé, de plus encadré par l'État devenu dealer et proxénète, etc., tout est devenu insupportable. Cette confrontation vient de loin. Mais nous allons la situer en 1946 avec les nationalisations et l'autorisation gaullienne de l'épuration criminelle depuis 1940. Ensuite, en 1958, sa Constitution, rédigée sous sa tutelle par des "constituants" autoproclamés comme Michel Debré, a littéralement institué la stabilité gouvernementale, mais... imposée "du haut". Ce fut un changement radical, car auparavant la stabilité devait reposer sur, et provenir en permanence de, la base, comme on dit. De souverains de leurs vies, les gens sont devenus mineurs sous la tutelle de l'État et de ses comités en tous genres, quelles que soient leurs appellations... contrôlées. La France est devenue plus soviétique que l'URSS. La démocratie "du bas" a laissé place à la tutelle maçonnico-républicaine "du haut" de sa pyramide. La population en général ne s'en est pas vraiment rendu compte il y a 58 ans...

En ce Jeudi 14 Avril dernier, l'évidence de ce qu'est ce régime politique me sauta à la vue et m'agressa l'ouïe encore une fois. C'était une réunion de vingt huit délégués des communes composant une de ces "intercommunalités" instituées depuis quelques années, ici dans le SUD-OUEST (2). Souvent, ce sont les Maires qui viennent siéger. Progressivement, en cours de séance, des Citoyens contribuables viennent s'asseoir en silence,

muets obligés, muselés. Ici, c'est nouveau, les habitants voient leurs "élus"-délégués, de dos. La table en "U" est tournée vers l'estrade, dos au public !?

Il s'agissait-là, comme le rappela le Maire les accueillant dans la salle des fêtes de sa commune, de la dernière réunion de cette supra collectivité. La prochaine sera celle de trois "intercommunalités" voisines réunies en super supra collectivité, dont celle-ci, en obéissance aux lois du régime poussant au regroupement de... regroupements précédents. Les communes républicaines vivent donc un nouveau tournant de leur existence bicentenaire, en ce moment-même, après leur dilution dans les super supra "régions". La déception des premiers regroupements du fait du manque de parole de l'État sur la DGF (3), semble cachée "sous le tapis" d'un oubli officiel. Il s'agissait, en ce dernier Jeudi, de faire approuver le dernier budget communautaire... à l'ancienne.

Après les explications données par le Président, l'appel fut souvent effectué directement aux votes, de la manière suivante : Y-a-t-il des oppositions ?... Des abstentions ? La plupart des fois, le silence répondant aux deux questions, le Président passe alors à l'examen des postes suivants. Pas une fois, la conclusion de l'adoption par tant de voix pour, contre, les abstentions ou le rapport au quorum ne fut précisée. Quelques fois, le micro fut demandé par tel maire souhaitant expliciter son opposition sur tel point, de tel chapitre comptable, avant de rendre le micro au président. Passant au vote, on voit alors quelques mains se lever. Le Président les compte : 1,2,3,4... oppositions. Combien d'abstentions ? 1,2,3... Quelqu'un à côté de lui les note. Aucun résultat précis et complet n'est donné publiquement ! Il semble que ce résultat ait été apprécié suivant le principe dit d'un homme, une voix.

Sans que ce principe soit précisément mis en cause comme il le faudrait, un maire dont la commune est fortement contributrice, s'opposant plusieurs fois, critique le fait que l'hôpital de sa commune faisant des bénéfiques, ne prélève donc pas de subventions, contribuant ainsi indirectement au financement général. Ce qui me parut juste. En fait, le vote devrait être calculé sur la base de la contribution de chaque commune à ce budget général de l'ordre de 5.000.000 € ! Les règles en vigueur dans les copropriétés montrent la voie du salut collectif... Mais dans un vote unipersonnel comme ici, le secret du vote doit être protégé. La présidence n'est pas assurée ici par un bureau élu spécialement en début de séance, comme dans les Assemblées de copropriétaires, afin de veiller à la neutralité et à la police des débats. La question n'est même pas posée ici !

Lors d'une intervention d'un des vice-présidents de l'intercommunalité, il eut cette affirmation : " Nous avons la chance d'être sur un terrain riche "... Ce qui fit tressaillir plusieurs délégués et provoqua la révolte, oh, très mesurée, d'un des maires "pauvres" qui répliqua bien gentiment, approuvé par plusieurs : " Ce sont les mêmes contribuables qui alimentent l'État, les communes et tout le reste "... C'est là que, moi, j'aurais bondi ! Pendant que ces Messieurs-Dames dépensent... et trouvent presque normal de dépenser 50.000 euros de plus par an sur un poste de "seulement"... un million, soit de +5%, les contribuables souffrent à devoir payer, sous la menace, des 1500, 2500, 3500 euros d'impôts locaux annuels. Roulant dans l'un des principaux bourgs, soit-disant "riche", il n'y a presque que les volets des maisons collectives qui soient entretenus. La plupart des maisons ont des volets qui réclament ajustements de menuisiers et peintures ! J'imagine alors le nombre d'habitants qui couchent dans des lits hérités de leurs aïeux. Combien ont une literie de plus de 30 ans ? Combien de personnes âgées ne peuvent plus faire leur ménage, leur jardin, etc. à cause de leurs douleurs et de leur affaiblissement ? Combien de misères sont imposées du fait de l'extorsion d'impôts locaux de toute évidence bien trop lourds ? Et j'apprends par ailleurs dans la presse depuis cette réunion que les emplois domestiques diminuent en France. C'est une évidence... Quelle est donc la règle suivie par tous ces "élus" ? Eh ! Bien, elle est administrative, dictée par les lois et règlements du régime, depuis... Paris. C'est sur la base de ces règles autorisant tant de Prélèvements Obligatoires dans les poches des gens, qu'ils votent toutes les dépenses, croyant puiser dans un terrain décrété (au sens littéral)... "riche" !?

Ma conclusion générale du jour : Il est clair que le bla-bla républicain impose le mutisme aux "cochons de payants", qui n'ont que le droit de venir entendre à quelle sauce ils vont être réduits à l'Automne, sous la chute des feuilles et la cendre de l'été. C'est bien simple : une fois tous les six ans, ils glissent un bulletin dans une urne en deux minutes, isoloir compris. Voilà tout leur droit. Durant 6 ans, ils sont obligés de subir l'assommoir, sans aucun pouvoir de décision personnelle, toutes les dépenses étant ordonnancées par "leurs élus" sans qu'ils n'aient jamais "voix au chapitre"... comptable. En fait, ils n'auront jamais eu d'autre choix que sur le "comment" ? Même pas le "par qui" ? Les candidats n'offrent toujours qu'un choix de couleurs politiciennes à l'amateurisme décisionnel individuel. Jamais ils ne s'engagent, sauf moi, à donner le droit de vote pour ou contre, après les explications démocratiquement entendues de, par et pour chacun, comme à tout le monde, annuellement. Jamais ce régime ne reconnaît aux gens eux-mêmes, le droit de décider des dépenses collectives, et des fonds qu'ils peuvent apporter à la caisse commune. Ceci était un droit évident sous "l'Ancien régime" et complètement autonome dans les Bastides. Jamais plus, désormais, le régime ne tolère de candidats libres, encore moins de noms désignés individuellement sur des bulletins rédigés par les Citoyen(ne)s. Jamais il ne laisse la liberté de choix aux localités

de désigner leurs élus pour des durées et par des méthodes, localement consensuelles, coutumières, ou d'une légitimité ancienne.

NON ! La république maçonnique, sectaire, occupe l'estrade, sous un alibi digne de tortionnaires, niant même au public le droit d'applaudir, de hurler ou tout simplement de prendre la parole pour participer aux débats. Les élus ne sont pas, dans ce régime officiellement antidémocratique, les simples mandataires qu'ils devraient être, sous la souveraineté de leurs mandants eux-mêmes. Ce sont, au contraire, les tuteurs sectaro-républicains institutionnalisés "du haut", chargeant les gens de force comme des mules, soumis depuis 58 ans à leurs décisions.

La République vocifère, se monte elle-même en spectacle, occupe la scène, et... interdit au public de dire même quelque chose d'intelligent. Le public est muet de par... la LOI du régime. Ce que les gens auraient pu dire, suggéré, proposé est volontairement ignoré, par principe républicain. Les Citoyens de cette République sectaire sont réputés mineurs sous sa tutelle. C'est le comble du comble de la dictature la plus outrancière que l'on puisse imaginer. Il n'y a donc pas d'alternative véritable dans l'alternance encadrée par les Institutions sectaires du régime, sur des bulletins calibrés. La seule alternative réelle est naturelle. Elle réside dans le choix entre république maçonnique maintenue ou Monarchie royaliste légitime restaurée.

La chose était évidente au temps de ce Président Félix Faure, dépravé à l'image de son régime politique renaissant pour la 3ème fois sous son vrai visage, après les deux manipulations bonapartistes et la fausse restauration Louis-philipparde. Déjà, ce Franc-Maçon eut à gérer les affaires de FACHODA, DREYFUS et le scandale de Panama... Ne trouvez-vous pas qu'il y en a marre de ce régime ?

LMDM

PS : Humour en (4)...

Annexes :

1) *Je n'ai rien reçu de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant déterminé par eux seuls les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !*

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, voici la situation :

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 135 CPI + 165FV = 299 Chroniques => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 (à fin MARS 2016) + (1 x 150) = -12.750 € ! Environ mon découvert général actuel fin 2015... financés à 18,45 % l'an d'agios chez les banques !!!

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = + 61.320 €..

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, me coûte : 20,55 % de mes retraites ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Si je n'étais marié, je serais SDF, alors que j'ai payé plus que mon épouse et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage environ 2.300 euros mensuels dont 1.450 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €..

Voilà la situation. Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire. Je suis, comme tout le monde, de nos jours, drogué, contraint et forcé, à la monnaie-crédit !

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...

2) Si cela vous dit de visionner la vidéo intégrale d'une durée de 51 minutes : <https://www.youtube.com/watch?v=EhMiH9289Ps>

3) Dotation Globale de Fonctionnement que l'État promet d'augmenter pour récompenser l'obéissance des maires à opérer ces regroupements. Cette promesse ne fut guère tenue que partiellement quand elle le fut...

4) HUMOUR : <http://news.lexpress.fr/manuel-valls-veut-prolonger-l-etat-d-urgence-jusqu-a-la-fin-de-l-euro-22564>

De deux Euros l'un, soit VALLS veut prolonger l'État d'Urgence jusqu'au 26 Juillet à la fin de la coupe, je suppose de football ? Soit jusqu'à la fin de la monnaie unique qui donc disparaîtrait ce même 26 Juillet !?

Chronique rédigée sur 2 Pages, plus l'Incipit permanent et les annexes éventuelles.

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne.

Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

